

Initiatives ministérielles

choses évoluer sans prendre de décision éclairée et réfléchie, nous nous perdrons dans une voie semée d'embûches. Si nous sommes prêts à assumer les vraies responsabilités de notre Parlement et si nous réfléchissons sérieusement à l'aspect que prend le nouveau monde qui émerge, à ce qu'il attend du Canada et à notre perception du rôle des groupes multilatéraux internationaux auxquels nous appartenons, alors je crois que nous justifions notre salaire de législateurs au sein du Parlement du Canada.

• (1650)

J'implore la Chambre de se pencher sur le cas d'Haïti. C'est un pays pauvre et désespéré, tragiquement démuni où les droits sont bafoués par une dictature. Les Haïtiens ont fait un vaillant effort pour changer la situation en votant pour un président constitutionnellement légitime. Nous devons continuer de faire confiance au peuple haïtien. Nous devons lui démontrer que nous n'avons pas oublié sa détermination et faire tout en notre pouvoir, en tant que membres de l'OEA et des Nations Unies, pour raviver l'intérêt de la communauté internationale pour le sort des Haïtiens. Nous devons leur dire qu'ils n'ont pas été oubliés et que nous continuerons de faire tout notre possible pour restaurer un régime démocratique et stimuler un juste développement dans ce pays frère de l'hémisphère occidental.

* * *

LA LOI SUR LES BREVETS

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE À L'ÉTAPE DU RAPPORT ET LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-91

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il n'a pas été possible de s'entendre en vertu des dispositions des paragraphes 78(1) ou (2) du Règlement au sujet de l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes.

Par conséquent, en vertu du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que je présenterai une motion d'attribution de temps à la prochaine séance de la Chambre afin qu'un nombre précis de jours ou d'heures soit

attribué à l'étude et à l'adoption de la mesure aux étapes que j'ai mentionnées.

Des voix: Quelle honte! C'est honteux!

M. Riis: Monsieur le Président, je fais appel au Règlement. Je veux simplement dire à quel point nous sommes déçus d'entendre le ministre donner cet avis. Nous aussi, nous sommes inquiets de voir avec quelle précipitation le projet de loi C-91 franchit toutes les étapes du processus parlementaire

J'en profite pour donner avis à mon tour. . .

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Le ministre ne fait que donner un avis. Il faudra attendre que la Chambre soit officiellement saisie, si le gouvernement donne suite à cet avis; à ce moment-là, l'honorable leader parlementaire ou d'autres députés pourront exprimer des points de vue. Mais à ce moment-ci, la Chambre n'est saisie que d'un avis auquel le gouvernement pourrait ne pas donner suite ou y donner suite, suivant son bon plaisir.

[Traduction]

* * *

LA LOI SUR LES MESURES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES**LE RÈGLEMENT D'APPLICATION**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) (p. 14873).

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, avant de commenter cette motion, je tiens à exprimer ma déception de voir qu'aucun ministériel, aucun membre du caucus conservateur, n'est prêt à participer à ce débat extrêmement important au sujet de la situation tragique qui règne à Haïti.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que le député pose une hypothèse qui n'est pas justifiée. Je crois, par ailleurs, qu'il est dangereusement à la limite d'enfreindre le Règlement s'il signale les présences et les absences à la Chambre.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas mettre en doute l'intégrité du secrétaire parlementaire, mais je pense qu'il serait justifié qu'on puisse demander si la